

Présentation à l'OCPM

Règlementation des antennes de télécommunication de la ville de Montréal



Lundi 17 octobre 2011

TYPES D'INSTALLATION



TYPE « A »
Installation sur
poteaux de
bois avec mât
latéral



TYPE « B »
Installation
latérale sur
mobilier
urbain



TYPE « C »
Installation
verticale sur
mobilier
urbain

Antennes et impacts visuels



Antennes et impacts visuels



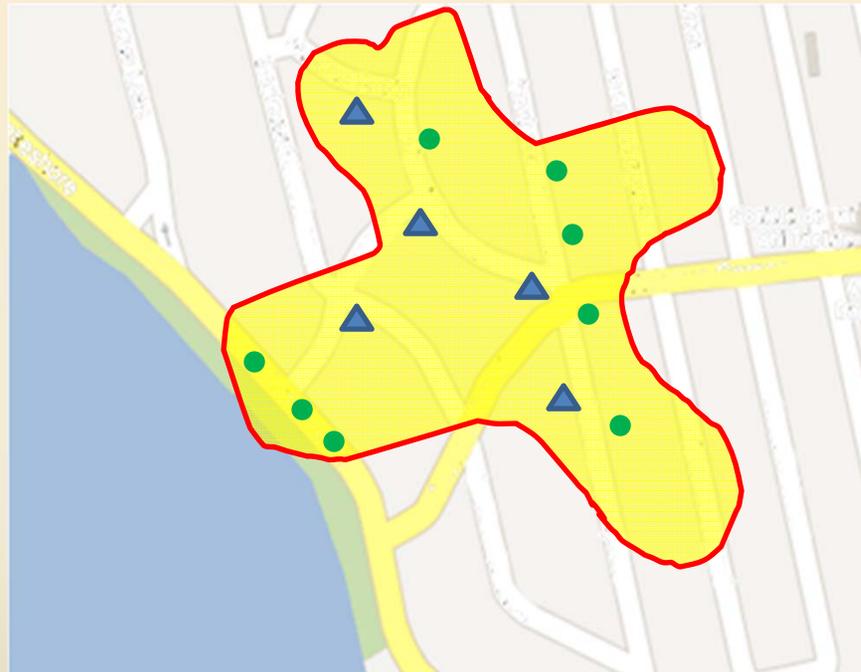
Identification de la zone à couvrir (Exemple)

- Les ingénieurs radio de DAScom déterminent, en collaboration avec le client utilisateur, la zone nécessitant une couverture radio, en fonction de critères de performance déterminés.
- Cette zone comporte généralement un diamètre de moins de 500 mètres, ce qui restreint grandement le choix des candidats.



Identification des candidats potentiels (Exemple)

- L'équipe de déploiement de DAScom procède ensuite à un relevé de l'ensemble des structures se trouvant à l'intérieur de la zone de recherche.
- Les structures candidates peuvent être des poteaux de bois (Hydro-Québec) ou des fûts appartenant au mobilier urbain



Mobilier urbain : ●
Poteau de bois : ▲

Faisabilité des candidats potentiels

Chaque candidat est qualifié selon les critères imposés pour leur catégorie. Les nombreuses restrictions existantes ont pour effet de restreindre le nombre de candidats disponibles.

CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Doit respecter à 100 % les marges de sécurité imposées par le Code de Sécurité 6 de Santé Canada
- Doit engendrer un impact limité, autant durant les travaux d'installation que dans la phase opérationnelle.
- Doit être accessible aux équipes d'entretien (camion-nacelle)
- Doit être viable à long terme compte tenu de l'environnement végétal (croissance des arbres)

CRITÈRES SPÉCIFIQUES - POTEAUX DE BOIS

- Doit être exempt d'équipements actifs (transformateurs, sectionneurs, boîtiers de contrôle, etc.).
- Ne doit pas être haubané, ni ne comporter de fin de course.
- Doit comporter suffisamment d'espace disponible.
- Ne doit pas faire l'objet d'un projet futur pour Hydro-Québec, incluant les projets d'enfouissement.
- Doit être acceptable selon les critères urbanistiques établis par la C.S.E.M.
- Ne doit pas être sous la juridiction de Bell Canada.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES - FÛTS DE MOBILIER URBAIN

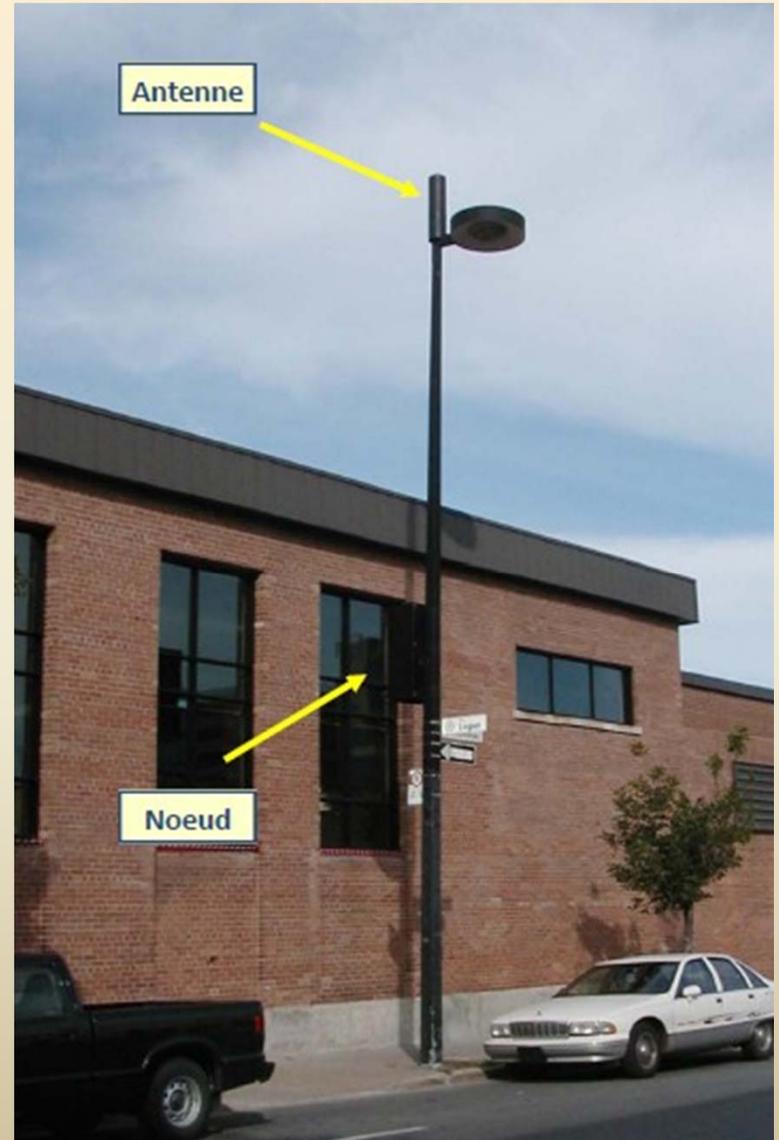
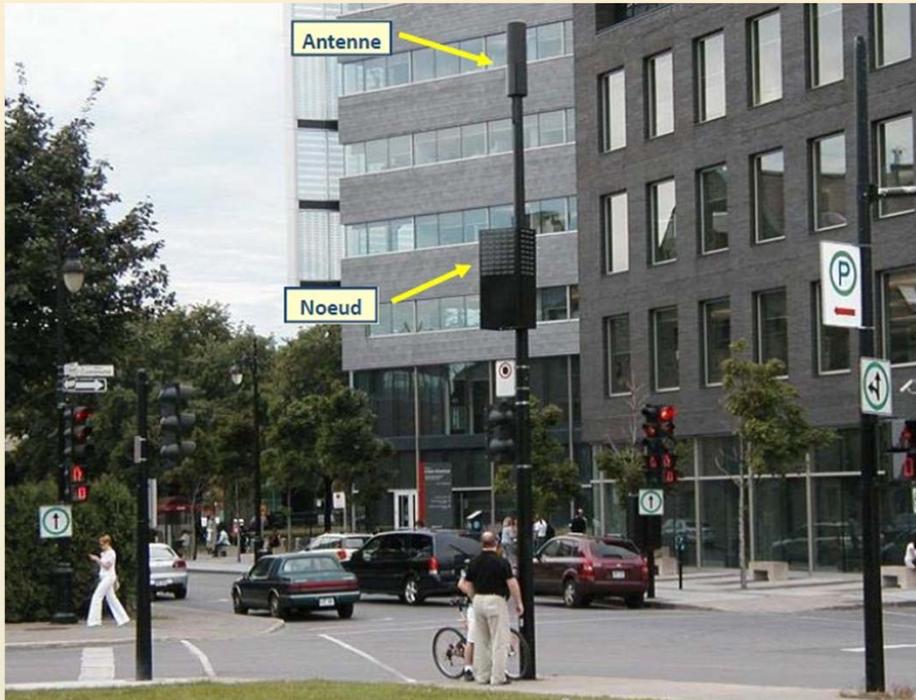
- Doit être structuralement apte à recevoir l'équipement.
- Doit être apte à être alimenté électriquement et en fibre optique (proximité d'une ligne aérienne existante).
- Doit être d'un modèle permettant l'installation.
- Doit pouvoir être remplacé ou modifié au besoin et selon le cas.

Qualification des candidats potentiels

- Plus de 90 % des structures existantes dans une zone de recherche donnée sont généralement rejetées en raison de l'un ou l'autre des critères mentionnés précédemment.
- Les candidats répondant aux critères de sélection sont par la suite étudiés par les spécialistes en ingénierie-radio de DAScom afin que le candidat optimal soit déterminé.
- Le candidat optimal est finalement présenté aux autorités, aux fins d'obtention de permis et autorisations.



Des exemples de DAS à Montréal



Présentation à l'OCPM



Merci de votre attention

Période de questions